

La SNC est l'exemple type d'une société de personnes, elle est la plus ancienne des sociétés et reste assez répandue. Il s'agit d'une société que contractent deux personnes, ou un plus grand nombre. Les associés ont tous la qualité de commerçants et dépendent indéfiniment et solidairement des dettes sociales.



Pièces à fournir	Consistance	Procédure	Coût	Nombre de copies	Observations
Certificat négatif ne dépassant pas les 90 jours à partir de sa date de délivrance	Un document qui atteste de la disponibilité du nom commercial demandé	À obtenir uniquement sur le site de l'OMPIC www.directompic.ma	162 Dh	1 copie originale + 3 copies	Obligatoire
<ul style="list-style-type: none"> ► Acte de propriété Ou ► Contrat de bail Ou ► Attestation de domiciliation auprès d'une personne morale 	Des documents attestant l'existence d'un siège social <ul style="list-style-type: none"> ► Le contrat de bail doit être élaboré au nom de la société, signé, légalisé et enregistré 	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.). L'enregistrement peut se faire via le site : www.tax.gov.ma	Frais d'enregistrement du contrat de bail à partir de 200 Dh	03 copies	La copie originale de l'acte de propriété ou du contrat de bail ou de l'attestation de domiciliation ne sera pas restituée après son dépôt. En cas de domiciliation, présenter une copie du contrat de bail et de l'attestation de la taxe professionnelle de la société domiciliataire. Le contrat de bail doit être rédigé au nom de la société
Statuts signés légalisés et enregistré par les associés	Un document juridique qui définit la forme juridique de l'entreprise, son activité, son capital, etc. et qui régit la relation entre les associés	À préparer auprès des professionnels de la création (experts-comptables, notaires, comptables, etc.) L'enregistrement peut se faire via le site : www.tax.gov.ma	_____	01 copie originale + 04 copies	<ul style="list-style-type: none"> ► Lorsque le gérant n'est pas nommé dans les statuts, fournir un PV enregistré avec légalisation de signature suivant le même nombre de copies que les statuts ► Le gérant ne doit être ni mineur ni fonctionnaire
Photocopie de la CIN du gérant et tous les associés	_____	_____	_____	Gérant (s): 05copies Associé(s): 04copies	<ul style="list-style-type: none"> ► Pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation ► Pour les étrangers non-résidents une photocopie du passeport
Paiement de la taxe judiciaire	Pour l'immatriculation au Registre de Commerce	_____	350 Dh	_____	_____
Formulaire unique	À retirer et à remplir auprès du CRI	_____	Gratuit	1 copie originale signée + 5 copies	Signé par le représentant de la société



N.B

- Si la date du contrat de bail est antérieure à la date d'inscription, produire une attestation des autorités locales et une quittance d'électricité pour justifier la date de début d'activité ;
- Le contrat de bail doit être à durée déterminée avec précision de la valeur du loyer ;
- La date du début de la location ne doit pas être postérieure à la date de la création ;
- Au cas où le propriétaire n'est pas identifié auprès des services des impôts, le justificatif de propriété sera exigé ;
- En cas de SARL-AU, il faut que ça soit mentionné dans l'attestation du Certificat Négatif et dans les statuts ;
- Pour les activités soumises à une autorisation (pharmacien, opticien, kinésithérapeute, etc.), présenter des copies du diplôme et l'autorisation d'exercer (03 copies simples) ;
- Si un des associés est une personne morale marocaine ou étrangère, présenter le certificat d'immatriculation de ladite société (01 originale + 02 copies simples) + 03 copies des statuts ;
- En cas de procuration pour la signature des statuts, présenter 04 copies de la CIN du signataire par procuration ;
- Une copie du formulaire unique sera remise au créateur après l'immatriculation au registre de commerce contenant le N° d'immatriculation au RC.